

ENGAGEMENT DE LA DIRECTION POUR LE SYSTEME PEFC

Exploiter les ressources naturelles tout en assurant leur renouvellement, tel est l'un des principes du développement durable.

Consciente de l'impact de ses activités économiques sur la planète et soucieuse du devenir des forêts, la société POLE IMPRESSION SA (Studio Graphique Ogham-Imprimerie Delort) s'est engagée dans une démarche visant à garantir que ses approvisionnements de papier proviennent de matière forestière et à base de bois issue des forêts gérées de manière durable et certifiées PEFC, de matières recyclées et de sources contrôlées PEFC, en se fondant sur les référentiels PEFC.

L'organisation PEFC (Programme for the Endorsement of Forest Certification) a pour objectif de promouvoir la gestion durable des forêts, via la certification de la gestion et de la chaîne de contrôle forestières et la labellisation des produits forestiers et à base de bois.

La chaîne de contrôle PEFC assure que la fibre ou la pâte qui a servi à la fabrication du papier que nous utilisons provient exclusivement de forêts gérées durablement, dans le respect des ressources forestières et du bien-être économique et social des populations avoisinantes.

En apposant les marques PEFC sur ses produits, la société POLE IMPRESSION SA garantit que les fibres entrant dans la composition du papier à imprimer ont été tracées depuis la coupe du bois d'une forêt certifiée jusqu'au produit fini imprimé.

Pour la mise en œuvre de la chaîne de contrôle des produits certifiés PEFC, la direction s'engage à :

- ❏ Diffuser son engagement auprès de son personnel, de ses fournisseurs, de ses clients et autres parties prenantes ;
- ❏ Assurer à ses clients que les impressions sont réalisées sur du papier contenant de la fibre issue de forêts bénéficiant d'une gestion respectant les principes du développement durable ;
- ❏ Ne pas mettre sur le marché des produits lorsque l'on sait que les matières/produits forestiers et à base de bois proviennent de sources illégales ou de sources controversées ou lorsque des préoccupations fondées ont été soulevées et n'ont pas été encore dissipées, ceci y compris lorsque les matières/produits forestiers et à base de bois sont non couverts par notre chaîne de contrôle PEFC ;
- ❏ Faire appliquer les dispositions qui répondent aux exigences des référentiels PEFC ;
- ❏ Encourager ses fournisseurs à adhérer à la démarche PEFC ;
- ❏ Respecter en continu les exigences de la chaîne de contrôle PEFC, dans le respect des standards en cours de validité ;
- ❏ Promouvoir les produits provenant de forêts respectant les principes de la gestion durable ;
- ❏ Assurer la formation du personnel impliqué dans la chaîne de contrôle ;
- ❏ Accepter les contrôles sur site ou les contrôles documentaires prévus dans le cadre de cette certification.

Afin de garantir la conformité de notre système par rapport au référentiel PEFC, notre organisation est régulièrement vérifiée par un organisme certificateur et le responsable de la chaîne de contrôle est chargé du suivi du système et du droit d'usage de la marque.

Fait à Castanet-Tolosan, le 25 novembre 2022

Président
Christophe ESCANDE

